

Délibération n°26

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
23 septembre 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
7 octobre 2020

**Objet : Office de Tourisme et du
Thermalisme Intercommunal
«Terra Volcana -Les Pays de
Volvic» : désignation des
membres du comité de direction**

L'AN deux mille vingt le mardi 29 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 23 septembre 2020 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 20 heures, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, , Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
M SCHAAL Philippe, Mme PALASSE Brigitte, Mme RIOTON Samya, Mme TISSANDIER Isabelle, M DAIN Didier, Mme ROUGANNE Béatrice, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M DEAT Alain a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,

- M BELDA José, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M SCHAAL Philippe, suppléant,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIÈRES-LES-VARENES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,
- M CHASSAGNE Eugène, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme RIOTON Samya, suppléante,
- M DUCHÉ Dominique, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par Mme TISSANDIER Isabelle, suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Didier, suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de ENVAL, remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, suppléante,

Absents :

- Mme PERRETON Régine
- M RAYMOND Vincent

Secrétaire de Séance : M BIGAY Benoît

Accusé de réception en préfecture
03-20070753-20200929-
DEL12020092926A-DE
Date de télétransmission : 09/10/2020
Date de réception préfecture : 09/10/2020

Rapport n°26 - Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal «Terra Volcana -Les Pays de Volvic» : désignation des membres du comité de direction

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004, notamment chapitre II articles 3 à 7,

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L 133-1 à L 133-10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20180206 07 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans portant création de l'Office de Tourisme et du Thermalisme sous le statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), et approuvant les statuts de l'établissement,

Vu la délibération n°20200915.17 par laquelle le conseil communautaire du 15 septembre 2020 a approuvé la modification des statuts de l'OTTI Terra Volcana - Les Pays de Volvic,

Considérant que le comité de direction de l'OTTI est composé de 3 collèges :

- Collège des élus de RLV : 13 membres titulaires et 13 membres suppléants élus parmi les conseillers communautaires,
- Collège des socio professionnels : 10 membres titulaires et 10 membres suppléants,
- Collège des élus de la communauté de communes Plaine Limagne : 2 membres,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité décide de désigner les membres suivants :

1^{er} collège – collège des élus de RLV :

13 Titulaires	13 Suppléants
Frédéric BONNICHON	Marie CACERES
Eric DERSIGNY	Laurent THEVENOT
Hélène BERTHELEMY	Daniel GRENET
Michèle GRENET	Virginie MOURNIAC-GILORMINI
Christian MELIS	Denis ROUGEYRON
Fabrice MAGNET	Philippe GAILLARD
Gérard CHANSARD	Nicolas BEAURE
Alain CAZE	Jacques BARBECOT
Catherine HOARAU	Vincent RAYMOND
André MAGNOUX	Bertrand BIGAY
Daniel JEAN	Marc REGNOUX
Jean-François MESSEANT	Gérard DUBOIS
Marie-Andrée BERKES	Samya RIOTON

2^{ème} collège : collège des socio professionnels :

	10 Titulaires	10 Suppléants
HEBERGEMENT		
Restauration	1. Croix de fer (Riom)	Le Moulin des Gardelles (Malauzat)
Meublés chambres d'hôtes-gîtes	2. Des Roses et des Tours (Plaine Limagne)	Hippolits (Châtel-Guyon)
Campings/hébergements collectifs	3. La Croze (Châtel)	Clair Matin (St-Ours)
Hôtellerie	4. Le Pacifique (Riom)	Le commerce (Volvic)
Sites et activités de pleine nature		
Sites de visites	5. Vulcania (St-ours-les-Roches)	Lemptégy (St-ours-les-Roches)
Activités pleine nature	6. Volvic organic resort (Volvic)	Parc Ecureuil (Châtel-Guyon)
Evénements	7. VVX-eaux de Volvic (Volvic)	Trail de Vulcain
Patrimoine/ culture		
	8. Domaine Royal de Randan	Amis du vieux Riom
Thermalisme		
	9. représentant des thermes de Châtel (Didier Werner)	Michèle Porte (ès-qualité médecin thermal)
Artisans / commerçants		
	10. Association des commerçants de Riom	Lacroix-Dantès (Chambard-près-Morge)

ADantès (Chambard-près-Morge)
063-200070753-20200929-
DEL I2020092926A-DE
Date de télétransmission : 09/10/2020
Date de réception préfecture : 09/10/2020

3^{ème} collège – collège des élus de la communauté de communes Plaine Limagne :

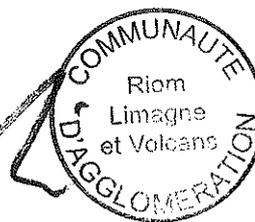
2 Titulaires	2 Suppléants
Bernard MANILLERE	Vanessa ROLLET
Matéo MOREL	Saïd MOURTADA

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 30 septembre 2020**

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200929-
DELI2020092926A-DE
Date de télétransmission : 09/10/2020
Date de réception préfecture : 09/10/2020

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200929-
DELI2020092926A-DE
Date de télétransmission : 09/10/2020
Date de réception préfecture : 09/10/2020